



## Ordonnance de télécom CRTC 2019-203

Version PDF

Référence : 2019-198

Ottawa, le 11 juin 2019

### Norouestel Inc. – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Norouestel Inc.	AMT 1042 AMT 1042A Tarif des services spéciaux – Modifications au montage spécial no 7 du Service de réseau étendu Ethernet de couche 2	25 mars 2019 3 mai 2019	5 juin 2019

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général